



50^{ème} RALLYE DU LIMOUSIN NOUVELLE AQUITAINE

8 – 9 - 10 juin 2017

ADDITIF ORGANISATEUR N°1

Sous réserve de l'approbation lors de la 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

PROGRAMME - HORAIRES – LIEU

Modifications des horaires et des lieux

Judi 8 juin 2017 :

17h00 à 20h00 Accueil des Commissaires Parking ENSIL, Parc Ester Technopole, 16 Rue Atlantis, 87280 Limoges.

20h00 : Briefing de la Direction de Course pour les officiels au PC Course Maison de la Région 27, Boulevard de la Corderie, 87000 Limoges.

20H20 : Briefing des voitures d'encadrement, même lieu. Présence obligatoire pour tous, y compris Promos, Sécurité & Infos. Se munir de ses permis de conduire et licences.

PC COURSE :

modification du lieu du PC Course : Maison de la Région, 27 Boulevard de la Corderie, 87000 Limoges.

TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL :

Jusqu’au jeudi 8 juin 2017 à 10h00 Siège de l’ASALAC Limoges

Judi 8 juin 2017 à partir de 14h00 et Vendredi 9 juin 2017: Maison de la Région et Parc des Expositions de Limoges.

Samedi 10 juin 2017 : Maison de la Région et Ester Technopole à Limoges.

ARTICLE 1-P : ORGANISATION :

Art.1.1P : OFFICIELS

- Collège des Commissaires Sportifs : Jean-François LIENERE remplace J.M. KREMPFF.
- Voiture 000B : José Luis BORNODANO remplace J.P. MAILLARD.
- Responsable ES 2/5 : Patrick MEUNIER remplace André LAUZEILLE.
- Responsable ES 8/11 : Armelle RUBIN remplace Martine FRANCOIS.

Ajouter :

- Le vendredi 9 juin Serge FREVILLE responsable de la mise en place du rallye 2 pour la 2^{ème} étape.
- Le samedi 10 juin : Directeur de Course Adjoint à l’Inter de ES 8 : Nicole et André GUIBLAIN.

ARTICLE 1.2P : ELIGIBILITE :

Le 50^{ème} RALLYE DU LIMOUSIN NOUVELLE AQUITAINE compte pour le TROPHEE IGOL

ARTICLE 3.3.2.P : Super spéciale « Ville de Limoges » (cas particulier)

Le départ de l'ES 13 « Ville de Limoges - Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH ...

Le nombre de tours est de deux.

En cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

ARTICLE 5P : PUBLICITES

- Numéros de portières : Région Nouvelle Aquitaine - Ville de Limoges – BLS – DEC 87
Limoges Métropole
- Haut de pare brise côté droit : J.C.B. au dessus du n° d'identification.
côté gauche : DEC 87
- Plaque d'immatriculation : identification promotionnelle obligatoire art. 4.6.1. P
numéros pairs : BEAUBELIQUE INDUSTRIES
numéros impairs : POUTOU

ARTICLE 7.6.P

Les parcs de début et fin de 1^{ère} étape, de départ de 2^{ème} étape sont situés dans un bâtiment du Palais des expositions de Limoges.

Les moteurs des véhicules sont obligatoirement coupés à l'intérieur du bâtiment. Les déplacements (entrée et sortie des véhicules) peuvent y être exceptionnellement effectués grâce à une aide extérieure.

A cette exception, le régime à l'intérieur de ces parcs reste celui d'un parc fermé.

Fait à Limoges, le 21 mai 2017

Le Président du Comité d'Organisation